



# **Plan de Prévention des Risques Technologiques de l'établissement SME**

**Communes de  
Sainte Hélène, Castelnau de Médoc  
et Moulis en Médoc**

***Pièce 3 - Recommandations***

*Approuvé le 21 décembre 2010*

## **Recommandations applicables en zone bleu B**

### **RECOMMANDATIONS TENDANT A RENFORCER LA PROTECTION DES POPULATIONS**

Le PPRT définit des recommandations tendant à renforcer la protection des populations face aux risques encourus. Elles s'appliquent à l'aménagement, à l'utilisation et à l'exploitation des constructions existantes.

Pour le PPRT de SME de Sainte Hélène, ces recommandations s'appliquent en **zone bleue B**.

Pour les constructions existantes dans la zone B, il est recommandé un renforcement des structures du bâti (ouvertures et toitures) pour résister à un niveau de surpression de:

- 140 mbars en zone B1 ;
- 50 mbars en zone B2 ;
- 35 mbars en zone B3.